

SÉANCE extraordinaire

Le 3 septembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 septembre 2020, à 12 h 15, à huis clos, comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS PAR ZOOM RÉUNION Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PAR ZOOM RÉUNION Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE Madame la conseillère Meggie Ritchie joint la réunion à 12 h18.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200903.233 SIGNATAIRE – ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate HQ pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que HQ souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « **Circuit électrique** »);

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, le Partenaire désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU que le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la

responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'HQ;

ATTENDU que le Partenaire souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que HQ souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « **Membre(s)** »);

ATTENDU que le Partenaire souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'HQ accepte que le Partenaire devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

ATTENDU que les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

ATTENDU que, suite à un appel d'offres, HQ, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies Inc. (lequel et tout autre fournisseur retenu par HQ après un nouvel appel d'offres étant ci-après désigné(s) « **Fournisseur recommandé** »);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier à signer, pour et au nom de la Ville l'entente de partenariat pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200903.234 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH - PROGRAMME D'AIDE DE PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler veut revitaliser le site « Gaspésia » et le « centre-ville » tout en contribuant à la planification d'un milieu de vie durable faiblement émetteur de GES, en encourageant les nouvelles pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre

du programme d'aide de planification de milieux de vie durable et à agir comme responsable du projet.

Il est aussi résolu que ce conseil s'engage à verser la mise de fonds minimale de 22 420 \$ sur un coût total de projet de 74 734 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200903.235 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES, ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$ À CES FINS

REPORTÉ

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, tous les membres du conseil municipal de la Ville de Chandler, étant tous présents à la réunion zoom, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à prendre en considération le sujet suivant :

200903.236 AUTORISATION – SÉCURISATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 183, RUE COMMERCIALE OUEST (BISTRO CYR)

CONSIDÉRANT que depuis déjà plusieurs années, le bâtiment situé au 183, rue Commerciale Ouest, quartier Chandler, est abandonné;

CONSIDÉRANT que cette situation est préoccupante, car en plus de nuire à l'image du centre-ville, cet immeuble représente un réel danger pour le voisinage et les passants;

CONSIDÉRANT que du point de vue légal, la Ville de Chandler ne peut pas intervenir pour démolir l'immeuble;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à entreprendre les démarches nécessaires pour sécuriser le bâtiment situé au 183, rue Commerciale Ouest, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200903.237 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 12 h31.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier